

ASSEMBLÉE NATIONALE
3 avril 2025

FIN DE VIE - (N° 1100)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° AS347

présenté par
M. Bazin

ARTICLE 14

Compléter l'alinéa 9 par la phrase suivante :

« Ils peuvent demander le retrait de leur inscription à tout moment. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il est important de le préciser dans le texte.